



PROTOCOLE DE RÉOUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Dans le cadre des dispositions imposées par l'Etat en matière de respect des règles sanitaires liées à l'épidémie de COVID-19, le présent protocole d'ouverture de la bibliothèque a été réalisé à destination des visiteurs, en collaboration avec les agents affectés à ce service.

Il a pour but de clarifier le fonctionnement de la bibliothèque pendant cette période de gestion de l'épidémie ; conformément aux recommandations établies par les associations professionnelles.

A – Ouverture et accès à la bibliothèque

La bibliothèque est réputée ouverte à compter du lundi 29 juin 2020, à raison de trois jours par semaine (lundi, mercredi et vendredi), de 16h à 19h.

Les enfants peuvent venir avec leurs parents.

Son accès se fait par l'escalier interne au bâtiment de la mairie. Les personnes souhaitant se rendre à la bibliothèque doivent d'abord respecter la circulation et le marquage au sol mis en place pour les usagers de la mairie. Une fois arrivés au-devant de la porte de l'accueil de la mairie, les usagers peuvent alors emprunter l'escalier jusqu'au 2^{ème} étage.

Un marquage au sol présent devant la porte de la bibliothèque invite les usagers à patienter un par un (ou groupe par groupe de famille) jusqu'à ce que l'agent les invite à rentrer dans la bibliothèque.

L'agent d'accueil régule la circulation dans la bibliothèque.

Le port du masque est obligatoire à l'intérieur de la bibliothèque (à partir de 11 ans) et non fourni.

B – Circuit de remise et de prise des livres

Une fois entré dans la bibliothèque, le lecteur dépose ses livres en retour sur la banque prévue à cet effet et se frictionne les mains au gel hydro alcoolique mis à disposition sur le bureau d'accueil.

Le visiteur peut ensuite choisir ses livres dans les rayons en respectant les distances de sécurité avec les autres usagers et **en n'ouvrant pas les livres pour les lire.**

Il va ensuite faire enregistrer ses emprunts.

C – Désinfection des documents

Les documents papier ou cartonnés sont désinfectés puis mis en quarantaine pendant une durée de 1 jour.

Les documents plastifiés ou sous boîtier plastique sont désinfectés et mis en quarantaine pour une durée de 3 jours.

D – Nettoyage des locaux

La bibliothèque sera nettoyée, désinfectée et aérée après chaque ouverture au public.

E – Capacité maximale

Le nombre de visiteurs admis simultanément dans la bibliothèque est fixé à 5 personnes.

Le temps de visite est limité à 15 minutes.

L'accueil des groupes (crèche ou école) n'est pas autorisé.

F - Absence de symptômes ou non positivité au test de dépistage du COVID-19

Seuls les visiteurs ne présentant aucun symptôme particulier sont accueillis (fièvre, toux, écoulement nasal, maux de gorge, diarrhée, difficulté respiratoire, ...). Une attestation sur l'honneur est à remplir pour chaque entrant dans la bibliothèque.

Le respect des gestes barrière est bien entendu de rigueur.

G – Fonctionnement du présent protocole



L'ensemble des mesures figurant au présent protocole sont réputées acceptées par les visiteurs de la bibliothèque.

Le protocole sera amendé autant de fois que nécessaire au vu de l'évolution du contexte sanitaire, des lois et règlements modifiant le contexte juridique de celui-ci, les retours des visiteurs et des personnels communaux sur les observations du fonctionnement réel.

L'absence de respect manifeste des consignes du présent protocole pourra donner lieu à exclusion.

Fait au Monétier-les-Bains le 23 juin 2020.

Le Maire,

  Jean-Marie REY.